

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 de la Ville de Montréal et de l'agglomération

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal le 20 septembre et au conseil d'agglomération le 21 septembre 2012



Direction générale Direction du greffe Division des élections et du soutien aux commissions 275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-5655

La commission

Président

M. Sammy Forcillo Conseiller de ville, FCPA, FCA Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidents

Mme Véronique Fournier Conseillère de ville Arrondissement du Sud-Ouest

M. Peter F. Trent Maire de la Ville de Westmount

Membres

M. Robert Coutu Maire de la Ville de Montréal-Est

Mme Andrée Hénault Conseillère de ville Arrondissement d'Anjou

M. Peter McQueen Conseiller de ville Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Mme Marie Potvin Conseillère d'arrondissement Arrondissement d'Outremont

M. François Robillard Conseiller de ville Arrondissement de Ville-Marie

M. André Savard Conseiller d'arrondissement Arrondissement de Verdun

Mme Lili-Anne Tremblay Conseillère d'arrondissement Arrondissement de Saint-Léonard

M. Bertrand Ward Conseiller de ville Arrondissement de Pierrefonds— Roxboro Montréal, le 20 septembre 2012

Monsieur Harout Chitilian Président du conseil Hôtel de ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations des séances publiques tenues les 11, 12 et 13 septembre 2012 sur le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 déposé aux conseils municipal et d'agglomération le 30 août dernier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président, La secrétaire recherchiste,

(Original signé) (Original signé)
Sammy Forcillo, FCPA, FCA Diane Côté

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Le processus d'étude publique	4
Le contenu du rapport	5
Les recommandations	6
ANNEXE 1 : Le rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue	10
ANNEXE 2 : Le rapport minoritaire de l'Opposition officielle	11
ANNEXE 3 : Le rapport minoritaire de la Deuxième opposition	23

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à l'étude publique du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 de la Ville de Montréal et de l'agglomération. Au cours de cette étude, en plus de la présentation du portrait global du PTI 2013-2015 par le directeur principal et trésorier du Service des finances, la Commission a également entendu celles des unités d'affaires suivantes :

- Service de la mise en valeur du territoire;
- Service des infrastructures, du transport et de l'environnement;
- Service de la qualité de vie;
- Société du parc Jean-Drapeau;
- Service de l'eau:
- Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles;
- Société de transport de Montréal.

Comme l'an dernier, l'administration municipale a planifié le devancement de l'étude du PTI devant la Commission sur les finances et l'administration, ce changement devant permettre aux unités d'affaires une meilleure planification de leurs immobilisations. L'étude sur le budget de fonctionnement, quant à elle, se tiendra dans un processus subséquent, au mois de novembre 2012.

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un anglophone et l'autre francophone, de même que sur le site Internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques de la Commission ainsi que les modalités de participation du public. Les documents afférents ont aussi été diffusés sur Internet.

L'étude publique a eu lieu les 11 et 12 septembre 2012 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal. Au cours de ces séances, la Commission a entendu la présentation générale du PTI par le directeur principal du Service des finances et trésorier, M. Robert Lamontagne, ainsi que les unités d'affaires, ci-haut mentionnées, gérant un portefeuille d'investissement stratégique et administrant des actifs stratégiques en liens directs avec les services à la population. Des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues après chaque présentation. Des périodes de questions et de commentaires des membres de la commission ont suivi celles-ci.

Par la suite, les commissaires ont délibéré, le 13 septembre 2012, afin de dégager les principales recommandations à soumettre au comité exécutif et au Service des finances dans le cadre de la finalisation du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 et dans la perspective du plan des investissements à long terme. À la fin de cette journée, la Commission s'est réunie publiquement afin d'adopter les recommandations à déposer aux conseils municipal et d'agglomération.

Le présent document peut être consulté à la Division des élections et du soutien aux commissions de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville de même que sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.gc.ca/commissions.

LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la Commission lors de l'assemblée publique du 13 septembre 2012, conformément à l'article 33 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et à l'article 39 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024).

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Étude du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 Le 13 septembre 2012

La Commission sur les finances et l'administration remercie le Service des finances et toutes les unités d'affaires qui ont présenté publiquement les priorités d'investissements retenues dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 et qui ont répondu ou apporté des précisions aux questions des commissaires.

La Commission fait les recommandations suivantes aux conseils municipal et d'agglomération :

Recommandations générales

R-1

Que l'administration municipale adopte dorénavant son PTI au mois de juin de chaque année.

R-2

Que l'administration municipale poursuive son objectif de réalisation des travaux de toutes les unités d'affaires à la hauteur de 80% en 2013 et de 90% en 2014 afin d'éviter les reports de ceux-ci.

R-3

Pour les exercices subséquents d'étude du PTI, que l'administration municipale s'assure que les présentations faites à la Commission par les diverses unités d'affaires montrent l'évolution de leurs investissements sur une base décennale incluant les années antérieures et postérieures à la période couverte par le PTI ainsi que, dans la mesure du possible, une description de l'état d'avancement des grands projets.

R-4

Que l'administration municipale se donne comme objectif à court, moyen et long terme d'affecter les trois quarts (75%) à des projets de protection et de réhabilitation et le quart (25%) du PTI à des projets de développement.

R-5

Que l'administration municipale entrevoit la possibilité d'un retour sur l'investissement des projets sur 7 ans au lieu de 10 ans dans l'évaluation finale des projets et de leurs résultats.

R-6

Que l'administration municipale poursuive ses efforts pour augmenter le paiement au comptant des dépenses d'immobilisations, mis à part les Fonds de l'eau et de la voirie.

R-7

Que l'administration municipale s'assure d'une gestion du PTI qui vise la diminution, à long terme, de la dette brute de la Ville et de l'agglomération en tenant compte de la situation actuelle et future des régimes de retraite à la Ville de Montréal.

R-8

Que l'administration municipale poursuive ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin d'inclure aussi, dans le cadre du Plan d'investissements de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), les travaux d'infrastructures routières sans restreindre pour autant les sommes prévues pour la gestion de l'eau.

R-9

De même, afin d'assurer le maintien du financement du Fonds d'investissement qui a progressé de 140 M\$ à 175 M\$, que l'administration municipale poursuive ses discussions avec le gouvernement du Québec.

R-10

Que l'administration municipale resserre les relations avec ses partenaires pour une meilleure réalisation des travaux sur le territoire montréalais et évalue le recours à de nouvelles sources de financement dans le but d'augmenter les revenus de la Ville et de limiter ainsi la pression sur le fardeau fiscal global des citoyens notamment, dans la réalisation des projets des grands axes routiers, le développement des grands sites, le transport collectif, la stratégie montréalaise de la gestion de l'eau, la préparation des fêtes du 375^e anniversaire de Montréal.

R-11

Que l'administration municipale poursuive ses représentations auprès des deux niveaux de gouvernement et auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le but d'augmenter les revenus de la Ville et de financer le Plan de transport, notamment par l'augmentation de la taxe sur l'essence, l'instauration d'un péage régional et l'application de la nouvelle taxe sur les véhicules immatriculés à l'ensemble du territoire de la CMM.

R-12

Que l'administration municipale poursuive son travail concernant sa stratégie de financement à l'égard du fonds dédié pour la voirie.

Recommandations particulières

R-13

Que le Service des finances incorpore le refinancement de la dette actuarielle initiale à la dette brute totale actuelle.

R-14

Que le Service des finances, en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire, développe des outils et produise des analyses des retombées fiscales et non

fiscales des investissements financés par le Fonds d'investissement et en fasse état à la Commission sur les finances et l'administration lors de l'étude publique du PTI.

R-15

Que le Service des finances puisse démontrer au PTI des dépenses en immobilisations les sommes exclusivement destinées aux arrondissements (75 M\$ pour la voirie locale en 2013) et que ces sommes soient attribuées de façon équitable.

R-16

Que le Service de l'eau, en accord avec les orientations de ses projets d'investissements, mette en place des équipements de mesure de la consommation chez les plus gros utilisateurs d'eau parmi les industries, les commerces et les institutions (ICI) sur le territoire de l'agglomération.

R-17

Que le Service de l'eau poursuive le travail de priorisation quant à la construction des bassins de rétention et de tous autres travaux sur le territoire ainsi que le travail de coordination avec les arrondissements pour une meilleure planification lors des travaux sur les conduites secondaires et le pavage de la chaussée dans le but de réduire les délais de réalisation au bénéfice des citoyens.

R-18

Que le Service de l'eau communique aux citoyens le travail accompli et futur dans le cadre de la stratégie montréalaise de la gestion de l'eau en vulgarisant les projets à venir et les travaux en cours.

R-19

Que le Service de la qualité de vie développe rapidement un outil de travail afin d'établir un inventaire permanent des parcs sur le territoire montréalais.

R-20

Que la Société du parc Jean-Drapeau, en collaboration avec ses partenaires, mette particulièrement en évidence tous les éléments patrimoniaux et les œuvres d'art publiques de son site, ainsi qu'une signalisation particulière, distinctive et descriptive de ceux-ci, afin que ces lieux très remarquables qui mettent en valeur l'histoire et la culture de Montréal dont l'Expo 67, puissent contribuer davantage au rayonnement international de Montréal.

R-21

Que la Direction des stratégies et transactions immobilières ait recours à la méthode d'analyse de la valeur dans la détermination de ses choix immobiliers et entreprenne une réflexion sur la gestion optimale de ses actifs.

R-22

Que, dans le cadre de révision du financement des arrondissements, l'administration municipale dépose le plus rapidement possible le PTI 2014-2016 selon le modèle révisé qui tiendra compte des nouvelles réalités.

R-23

Que le Service des finances s'assure de la rédaction d'un plan d'affaires efficace concernant la gestion des matières résiduelles, de son financement, de sa gouvernance et des technologies.

R-24

Que le Service des finances prenne les mesures nécessaires afin que les ressources humaines capitalisées soient acquittées par le paiement au comptant le plus rapidement possible.

R-25

Que le Service des technologies de l'information présente son PTI spécifique l'an prochain afin d'en permettre une analyse pertinente par les membres de la Commission pour que ceux-ci formulent des recommandations, le cas échéant.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de R-1, R-4, R-5 et R-20 (dissidence de M. Peter McQueen).

Monsieur Peter F. Trent a déposé séance tenante un rapport minoritaire au nom de l'Association des municipalités de banlieue.

Madame Véronique Fournier a fait état de son intention de déposer un rapport minoritaire au nom de l'Opposition officielle.

M. Peter McQueen a fait état à son tour de son intention de déposer un rapport minoritaire au nom de la Deuxième opposition.

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 13 septembre 2012.

ANNEXE 1 : Le rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue

Commission permanente sur les finances et l'administration PTI 2013-2015

Rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue Préparé par messieurs Peter F. Trent, maire de la Ville de Westmount, et Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est Le 13 septembre 2012

- <u>1 Recommandation</u>: Retarder l'adoption du budget 2013-2015 pour le moment et recommander au Comité exécutif de demander au directeur général de réexaminer le budget et de soumettre au cours des deux prochaines semaines un budget triennal révisé pour le PTI qui respecte le plafond de 600 M\$ prévu dans les orientations.
- <u>2 Recommandation</u>: Il serait préférable de reporter toute décision concernant cette demande jusqu'à ce que le Service des finances fournisse des renseignements détaillés sur les conséquences pour le budget d'exploitation 2013 du report à un exercice ultérieur des 253 M\$ de financement du PTI provenant d'années antérieures.
- <u>3 Recommandation</u>: Il convient de reporter la finalisation des recommandations de la Commission jusqu'à que l'on comprenne bien les conséquences nettes du budget du PTI 2013-2015 sur le budget d'exploitation 2013.
- <u>4 Recommandation</u>: La Commission pourrait recommander que le processus d'adoption des règlements administratifs généraux sur les prêts se déroule selon l'échéancier prévu jusqu'à ce qu'elle soumette ses observations et recommandations finales relatives au budget du PTI 2013-2015. Toutefois, l'avis de motion concernant les règlements administratifs sur les prêts se rapportant à des projets particuliers devrait attendre jusqu'à ce que l'examen du budget d'exploitation 2013 soit achevé.
- <u>5 Recommandation</u>: La Commission sur les finances et l'administration a l'obligation d'appuyer ses collègues de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs et de recommander que les dépenses proposées pour le programme d'installation des compteurs d'eau ICI soient retirées du budget du PTI 2013-2015 de l'Agglomération jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise relativement à ce dossier.
- <u>6 Recommandation</u>: Étant donné qu'il semble exister une obligation légale (sinon morale) de prévoir une provision de 44 M\$ dans le budget du PTI de Montréal pour le projet Cavendish-Cavendish, le montant complet devrait être indiqué dans le budget 2013-2015.



RAPPORT MINORITAIRE SUR LE PTI 2013-2015

Déposé le 17 septembre 2012 À la Commission sur les finances et l'administration

PTI 2013-2015 – Rapport minoritaire

Chaque année, Montréal dépose son plan triennal d'immobilisations (PTI), qui pave la voie à la réalisation de grands projets et fait connaître les intentions de l'administration quant à la remise en état de nos infrastructures.

Le PTI 2013-2015, présenté par l'administration Tremblay-Applebaum, prône le statu quo et ne parvient pas à frapper l'imaginaire. En fait, il suscite plus de questionnements qu'il n'apporte de réponses claires.

Ce PTI devait s'inscrire dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements; or, nous ne pouvons que constater que l'arrimage entre budget et PTI n'a pas été accompli et que la question de l'équité entre Montréalais demeure escamotée, ou contournée. Cet enjeu est central et nous y reviendrons plus loin.

En outre, au-delà de l'intention ferme de l'administration et des dirigeants municipaux d'accroître substantiellement le taux de réalisation des projets en se basant sur une « priorisation dynamique », l'Opposition officielle croit que le débat de fond demeure entier : nous tardons à concrétiser l'arrimage essentiel entre le PTI et le budget de fonctionnement de la Ville et des arrondissements.

Un endettement inquiétant pour les contribuables

Ce PTI réitère une politique de recours à l'endettement frôlant la capacité maximale de la municipalité, malgré l'incertitude économique mondiale et l'essoufflement des contribuables montréalais. Alors que la plupart des gouvernements du globe réévaluent leurs dépenses et freinent leur endettement, l'administration municipale poursuit sur la voie d'une planification pluriannuelle qui nous garantit un endettement constant et hypothèque notre avenir.

Nous constatons avec inquiétude que les contribuables voient augmenter leur part du financement des emprunts découlant du PTI 2013-2015. En un an, cette proportion a passé de 44,6 à 47,3 %. Cette hausse doit être expliquée, d'autant plus que les investissements du programme triennal diminuent, passant de 4,4 à 4,1 G\$.

L'étude du PTI 2013-2015 révèle un profil haussier de la dette globale de la Ville et du coût de celle-ci, non seulement au plan des emprunts à la charge des contribuables, mais également concernant la dette actuarielle due aux coûts des régimes de retraite. Il appert que n'eut été de la diminution des coûts liés à la baisse des prix des contrats octroyés par l'administration, ce profil haussier serait encore plus inquiétant. Dans un contexte économique instable, laissant présager une hausse certaine des taux d'intérêt, il nous apparaît prudent que l'administration prenne des mesures claires pour contrôler la dette. Ainsi, les impacts d'une modification à la politique de gestion de la dette doivent être étudiés; par exemple, doit-on affecter 100 % des économies d'intérêt réalisées sur les emprunts de l'exercice au remboursement de la dette, plutôt que les 50 % actuels?

R-1

Considérant le niveau d'endettement de la Ville, que le Comité exécutif mandate les services appropriés de faire rapport au conseil municipal, à chaque semestre, de l'évolution de la dette, dans le cadre de la présentation de l'évolution budgétaire.

L'Opposition officielle réitère avec force qu'une réelle équité entre les Montréalais, quel que soit leur lieu de résidence, aura un profond impact sur notre ville, qu'elle contribuera à améliorer significativement les conditions de vie des Montréalais et qu'elle contribuera au sentiment d'unité et au développement d'une vision montréalaise d'ensemble, si nécessaire au rayonnement de notre métropole.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de la volonté de l'administration d'adopter notre recommandation de plancher sur le taux de réalisation du PTI. L'an dernier, les représentants de l'Opposition officielle au sein de la Commission des finances et de l'administration avaient d'ailleurs souligné cette nécessité dans le cadre de notre rapport minoritaire d'octobre 2011.

R-2

Que l'administration municipale inclue dorénavant au PTI de l'ensemble des services les indicateurs permettant de rendre compte du taux de réalisation annuel de chacun des projets d'investissement.

Le PTI 2013-2015 laisse de côté d'autres enjeux majeurs fondamentaux pour les Montréalais. Mentionnons le contrôle des dépenses et les chantiers d'optimisation ou l'abandon des objectifs du Plan de transport de la Ville.

Le rattrapage des équipements collectifs : contourner le problème

La notion de rattrapage en matière d'équipements collectifs est fondamentale, mais la vision d'ensemble demeure absente des discussions actuelles. Malgré l'engagement du président du Comité exécutif, en janvier dernier, la façon de concevoir le PTI n'a pas changé et le rattrapage dans l'offre de services a été escamoté lors du processus de révision du financement des arrondissements. Une vague promesse de mettre en place les mesures nécessaires à cet effet, l'an prochain, nous semble nettement insuffisante. Le PTI 2013-2015 laisse présager une volonté de planifier, en parties détachées malheureusement, un plan directeur des équipements collectifs; une initiative que nous souhaitons voir généralisée à l'ensemble des équipements de la Ville.

Nous croyons qu'à même la charge globale, le PTI de la ville-centre doit permettre, le plus rapidement possible, un rattrapage des arrondissements sous-dotés en matière d'équipements collectifs. Dans son rapport, CIRANO¹ relève que les mécanismes ayant servi à l'élaboration des PTI d'arrondissement sont fondés sur l'historique des dépenses des arrondissements, et non sur une évaluation réelle des besoins en équipements collectifs et basée sur l'équité. CIRANO affirme que la distribution du PTI entre la villecentre et les arrondissements est à revoir.

1

¹ Jean-Philippe Meloche et François Vaillancourt, *Le financement des arrondissements de Montréal : constats, principes et options*, CIRANO, 17 mai 2012, à la page 11.

En effet, de quelle manière les arrondissements les moins bien dotés parviendront-ils à satisfaire les normes en regard d'un équipement collectif, s'ils n'en disposent pas au départ? Comment assurer une équité entre les citoyens montréalais en termes de services si les équipements nécessaires ne sont pas construits, ou sont en telle désuétude qu'il faut effectuer des rénovations majeures?

Le PTI 2013-2015 consacre les écarts qui se creusent en matière d'équipements collectifs. L'arrondissement de Saint-Laurent a voté un PTI de 71 M\$, dont 50 M\$ sont tirés des sommes inutilisées du PTI local au fil des ans, ainsi que d'autres sources de subvention, y compris de la ville-centre. L'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension a voté un PTI de 18 M\$, entièrement assumé par ses contribuables. On comprend mieux que le centre sportif de St-Michel tarde à être construit...

L'administration a tenu un vaste chantier sur le financement des arrondissements, qui a culminé avec la présentation, en juin dernier, du budget 2013 des arrondissements. L'administration a alors annoncé une somme de 11,8 M\$ pour la « mise à niveau des arrondissements sous-dotés ». Les critères d'attribution de cette somme sont toujours inconnus, malgré une demande d'accès à l'information datée de juin dernier. Or, la réforme du financement des arrondissements ne répondra aux enjeux d'équité que dans la mesure où le budget de fonctionnement et le PTI deviennent liés.

Nous croyons dans un principe de **«Qualité Montréal»** dans la livraison des services aux citoyens : offrir un niveau de services municipaux de qualité à travers le territoire de la Ville et en amélioration constante, et ce, pour tous les Montréalais, peu importe l'arrondissement où ils résident. Le PTI 2013-2015 ne reflète pas assez ce principe.

R-3

À l'image des exercices réalisés pour le réseau des bibliothèques et pour les arénas, que l'administration dépose, dans les meilleurs délais, un plan directeur des équipements aquatiques, un plan directeur pour les parcs et espaces verts, ainsi qu'un plan directeur pour les équipements sportifs et socio-communautaires, de manière à prioriser les investissements requis pour atteindre l'égalité de traitement entre Montréalais; que le programmation de cette mise à niveau débute dès le PTI 2014-2016.

Les directions d'arrondissements ont relevé depuis longtemps l'opacité dans les responsabilités qui échouent à la ville-centre et aux arrondissements. Selon CIRANO :

« Le système actuel de délégation des responsabilités et son financement sont inadéquats. [...] Un exemple de délégation que l'on peut qualifier de réussite est le Fonds de l'eau. Sa principale caractéristique qui amène les intervenants à le qualifier ainsi est la clarté des relations entre la Ville-centre et les arrondissements, qui se concrétise par une entente sur ce qui doit être fait, par qui, et les montants en jeu » (p.54)

Cette définition plus claire des responsabilités doit s'établir dans plusieurs domaines, notamment dans les équipements et infrastructures, et en particulier ceux à vocation régionale (ou multi-arrondissements), et les grands parcs.

R-4

Que les responsabilités de la ville-centre et des arrondissements en matière d'équipements et d'infrastructures soient clarifiées dès 2013, et ce notamment pour les équipements d'arrondissement, et en particulier ceux à vocation régionale, et les grands parcs; et que cette répartition soit établie dès le PTI 2014-2016.

> Les chantiers d'optimisation

Les demandes répétées de l'Opposition officielle en matière de regroupement de services ont été partiellement entendues au cours des dernières années. À titre d'exemple, mentionnons la création du Centre regroupant les activités de dotation. Nous croyons, toutefois, que le rythme des réformes administratives doit s'accélérer.

Les chantiers d'optimisation sont cruciaux pour améliorer la gestion de la Ville et rationaliser les dépenses. Nous souhaitons que la volonté de « décider, agir et livrer » se concrétise dans un court délai. Depuis deux ans, nous attendons que le Service des immeubles termine sa réflexion quant à une réorganisation plus efficace du parc immobilier. L'hypothèse du fonctionnement calqué sur la Société immobilière du Québec figurait parmi les hypothèses. Rien ne transpire dans le PTI 2013-2015. Il en est de même pour le chantier sur le matériel roulant.

R-5

Que le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles présente à la Commission des finances et de l'administration, dans les meilleurs délais, l'état d'avancement des chantiers d'optimisation, notamment ceux du matériel roulant et de l'entretien des immeubles.

> Le Service de l'eau : anticiper les changements

Nous appuyons la *Nouvelle stratégie montréalaise de l'eau* et ses objectifs.

La Nouvelle stratégie montréalaise de l'eau a été présentée à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs en octobre 2011 et adoptée par celle-ci en décembre 2011, suite à une étude publique. Le Service de l'eau a modifié en 2012 le plan d'investissement sur 10 ans proposé dans cette stratégie sans toutefois en faire la présentation en commission. Le nouveau plan comporte des différences majeures avec la version présentée initialement aux élus. Pour 2013, alors que la stratégie proposait d'investir 562 millions, le nouveau plan en recommande 397 millions. Finalement, c'est un montant de 421 millions qui se retrouve au PTI 2013 soit 141 millions de moins que ce qui avait été présenté aux élus.

R-6

Qu'il soit présenté aux membres de la Commission de l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs la version actualisée de la *Nouvelle stratégie montréalaise de l'eau* avant que ne soit adopté le budget pour le Fonds de l'eau, en novembre prochain.

Nous croyons que le Service agit de façon responsable en préparant ou mettant en œuvre des projets pilotes pour contrer les effets des changements climatiques, et qu'il faut aller plus loin.

Dans son rapport *Le prix à payer : répercussions économiques du changement climatique pour le Canada,* la Table ronde nationale sur l'économie et l'environnement indique que l'impact économique des changements climatiques pourrait atteindre 5 milliards \$ par année en 2020 et entre 21 et 43 milliards de dollars par année en 2050. L'adaptation aux changements climatiques pourrait faire économiser des milliards de dollars aux Montréalais.

R-7

Que le Comité exécutif mandate le Service de l'eau de dégager une marge de manœuvre pour financer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, à la suite des projets pilotes annoncés au PTI 2013-2015.

> Traitement des matières résiduelles : un plan d'affaires incontournable

Le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement a annoncé que son plan d'affaires en matière de traitement des matières résiduelles serait prêt en décembre 2012. Les objectifs de financement sont ambitieux, et nécessiteront des sources de financement diverses. Considérant l'importance des sommes requises, dans un contexte où les choix tels que la technologie privilégiée et le modèle de gouvernance demeurent inconnus, l'Opposition officielle estime que l'administration municipale doit mettre à la disposition des élus l'information nécessaire pour des choix éclairés qui auront un impact quotidien dans la vie des Montréalais.

R-8

Qu'avant décembre 2012, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement fasse une présentation détaillée du plan d'affaires en ce qui concerne le traitement des matières résiduelles au conseil; que cette présentation comprenne la ventilation complète des coûts, y compris pour chaque usine de biométhanisation.

L'administration abandonne-t-elle les objectifs du Plan de transport?

L'Opposition officielle appuie les priorités du Plan de transport de la Ville de Montréal. Nous constatons toutefois un écart important entre les intentions exprimées et les résultats. Est-ce que les objectifs du Plan de transport ont été abandonnés en chemin? Le tramway est oublié, les objectifs en matière de pistes cyclables ne seront pas atteints, le transport collectif traîne derrière, malgré les besoins grandissants.

La mise en place d'un réseau de tramway n'est plus chiffrée, alors que l'an dernier encore, on prévoyait 420 M\$ pour mettre en place la première ligne de tramway dans l'axe Côte-des-Neiges-centre-ville (PTI 2012-2014). Cette omission est inacceptable. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la disparition des intentions de l'administration envers le retour éventuel du tramway se soit concrétisée le jour même du 53e anniversaire du retrait du dernier tramway montréalais (30 août 1959)!

L'administration doit rendre publique l'étude du groupe de travail de la Ville de Montréal et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain sur la mise en place d'un réseau de tramway.

Le PTI 2012-2014 fixait l'objectif de 50 km de pistes cyclables par année. Pour le PTI 2013-2015, l'administration se contente de prévoir 36,5 M\$ mais ne fixe plus d'objectif « kilométré ».

R-9

Que l'administration rende publique le rapport du groupe de travail, préparé à sa demande, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain sur la mise en place d'un réseau de tramway.

R-10

Que l'administration mandate le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de présenter les objectifs « kilométrés » de la réalisation de pistes cyclables en conformité, avec les objectifs du Plan de transport pour le PTI 2013-2015; qu'il intègre aux PTI actuel et futurs la répartition des sommes en terme de maintien des actifs et de développement du réseau cyclable.

> Technologies de l'information

Le conseil municipal aura à adopter, dans les prochaines semaines, d'importants règlements d'emprunts totalisant des millions de dollars pour la mise à niveau, l'acquisition d'équipements informatiques ainsi que pour des honoraires professionnels pour le Service des technologies de l'information. Nous nous expliquons difficilement l'absence de ce service à la présentation du PTI 2013-2015.

Le conseil est pourtant régulièrement sollicité pour voter des contrats sur différentes technologies ou stratégies informatiques liées aux projets d'investissement du service des technologies de l'information, d'autant que de ces choix d'investissements découlent des dépenses importantes et récurrentes au budget de fonctionnement (par exemple, les licences d'utilisation). La Ville de Montréal ne peut faire abstraction d'un contexte où nombre d'administrations publiques revoient leur manière de faire au plan des technologies de l'information, et à cet égard, nous recommandons:

R-11

Que le Service des technologies de l'information présente, dès le PTI 2014-2016, un PTI spécifique; que cette présentation comprenne son plan de développement et le détail de l'utilisation des sommes qui lui ont été attribuées; et que le taux de réalisation du PTI 2013-2015 soit également déposé.

Société du parc Jean-Drapeau

La présentation de la Société du parc Jean-Drapeau a soulevé plusieurs questions, puisque trop peu d'informations ont été données sur le taux d'avancement des réalisations, ou encore sur le détail des revenus et des dépenses prévues. Compte tenu des sommes importantes qui ont été engagées par la Ville de Montréal, du nouveau modèle d'affaires que nous promet le nouveau directeur général de la

Société, M. Christian Blier, et que le parc Jean-Drapeau sera le lieu d'au moins deux legs du 375^e, nous recommandons :

R-12

Que la Société du parc Jean-Drapeau présente son nouveau modèle d'affaires et son budget de fonctionnement, y compris ses prévisions de revenus et l'utilisation de son PTI, ainsi que le détail de sa vision pour Horizon 2017 à l'ensemble des élus montréalais, dans le cadre d'une séance du conseil de ville.

R-13

Que la Société du parc Jean-Drapeau inclue à son PTI les indicateurs permettant de rendre compte du taux de réalisation annuel de chacun de ses projets d'investissement.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, l'administration a fait diverses annonces concernant les legs du 375^e anniversaire : le restaurant Hélène-de-Champlain, le Centre de soccer St-Michel, etc. Or, sauf pour les deux legs pour lesquels la Société du parc Jean-Drapeau a reçu des fonds du gouvernement du Québec, (la promenade panoramique et riveraine pour cyclistes et piétons - 22 M\$ - et la rénovation de la Place des Nations -12 M\$), nous ne trouvons pas de ventilation des projets du 375^e anniversaire dans le PTI 2013-2015.

Travaux et chantiers d'infrastructures majeurs : Turcot, l'exemple à ne pas suivre

L'enjeu montréalais des infrastructures demande un appui important des paliers gouvernementaux et le développement d'autres sources de revenus. Cet enjeu touche également les infrastructures qui sont sous la responsabilité d'autres instances, et qui, à leur tour, engendrent des coûts énormes pour la Ville de Montréal, non seulement en termes d'accompagnement des maîtres d'œuvre, mais également en termes d'aménagements et de travaux d'infrastructures routières et souterraines.

Turcot est l'exemple à ne pas suivre pour les chantiers majeurs qui poussent sur l'île de Montréal. Il faut absolument une planification systématique et en amont des grands chantiers, avec le ministère des Transports et les autres partenaires du gouvernement du Québec, afin d'obtenir des projets mieux planifiés et surtout à meilleur coût pour l'ensemble des contribuables.

R-14

Que le Comité exécutif mandate les services appropriés de planifier systématiquement et en amont, avec le ministère des Transports du Québec et les autres partenaires gouvernementaux, les grands chantiers d'infrastructures.

Les absents du PTI

Le boulevard L'Assomption

Ce projet constitue l'une des pierres angulaires de la relance économique et industrielle de l'Est de Montréal. Le consensus développé parmi tous les acteurs socio-économiques et communautaires à l'égard de ce projet favorise la mise en œuvre rapide du projet. Nous appelons de tous nos vœux l'annonce prochaine des investissements prévus.

L'Opposition officielle s'inquiète de la volonté de l'administration actuelle en ce qui a trait à la réalisation de cet important projet. Annoncé lors du dépôt du PTI 2012-2014 et réitéré au lancement de la vaste consultation «Demain Montréal», nous constatons que les fonds qui devaient être consacrés au boulevard L'Assomption ne figurent plus dans les intentions d'investissement. Nous exprimons notre inquiétude face à la lenteur de la conclusion des négociations actuelles entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec.

La Stratégie de développement économique de l'Est de Montréal

Le nombre de grues dans le ciel de Montréal pour construire des hôpitaux, des condos et des tours à bureaux doit cesser de masquer la désindustrialisation galopante et les pertes d'emplois dans le secteur de la fabrication. Est-ce qu'une stratégie de développement économique pour l'est de Montréal se dessine dans le PTI 2013-2015?

La Ville a besoin d'interventions énergiques pour revitaliser les parcs industriels vétustes, décontaminer les terrains industriels vacants et rendre ces sites accessibles en transport en commun. L'administration tarde à dévoiler sa Politique de développement industriel, chapitre toujours manquant de sa Stratégie de développement économique 2011-2017. Il ne s'agit pas de maintenir Montréal dans l'économie du passé, bien au contraire. Une des grandes forces de Montréal est, encore aujourd'hui, d'avoir l'économie la plus diversifiée au Canada. Cet avantage concurrentiel doit demeurer tout en soutenant l'économie des services et du savoir.

Les 19 parcs industriels de Montréal, et particulièrement ceux situés dans l'est, constituent un vaste potentiel de développement économique. Les constats de vétusté et la nécessité d'une mise aux normes sont connus depuis le dépôt, en octobre 2010, du rapport de la Commission d'agglomération sur le développement économique. 5 parcs ont toujours une desserte incomplète en aqueduc et égout.

La dernière compilation de Statistique Canada indique une perte de 2 277 entreprises de fabrication à Montréal (de 5 941 en 2000 à 3 664 en 2011). L'emploi a aussi subi une chute spectaculaire dans le secteur de la fabrication. Les plus récentes données disponibles font état d'une diminution de 61 700 emplois, soit 40% de moins entre 2000 et 2011.

En terminant

Nous émettons le souhait que le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Montréal reflète une meilleure gestion des dépenses découlant des choix portés au PTI, dans un souci d'optimisation des investissements.

Nous remercions les responsables des Services et des sociétés paramunicipales qui ont présenté le PTI de leur organisme. Leur travail contribue à la qualité de vie des Montréalais.

Véronique Fournier, vice-présidente de la Commission sur les finances et l'administration François Robillard, membre de la Commission sur les finances et l'administration Conseillers de ville

PTI 2013-2015 - Recommandations

R-1

Considérant le niveau d'endettement de la Ville, que le Comité exécutif mandate les services appropriés de faire rapport au conseil municipal, à chaque semestre, de l'évolution de la dette, dans le cadre de l'évolution budgétaire.

R-2

Que l'administration municipale inclue dorénavant au PTI de l'ensemble des services les indicateurs permettant de rendre compte du taux de réalisation annuel de chacun des projets d'investissement.

R-3

À l'image des exercices réalisés pour le réseau des bibliothèques et pour les arénas, que l'administration dépose, dans les meilleurs délais, un plan directeur des équipements aquatiques, un plan directeur pour les parcs et espaces verts, ainsi qu'un plan directeur pour les équipements sportifs et sociocommunautaires, de manière à prioriser les investissements requis pour atteindre l'égalité de traitement entre Montréalais; que le programmation de cette mise à niveau débute dès le PTI 2014-2016.

R-4

Que les responsabilités de la ville-centre et des arrondissements en matière d'équipements et d'infrastructures soient clarifiées dès 2013, et ce notamment pour les équipements d'arrondissement, et en particulier ceux à vocation régionale, et les grands parcs; et que cette répartition soit établie dès le PTI 2014-2016.

R-5

Que le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles présente à la Commission des finances et de l'administration, dans les meilleurs délais, l'état d'avancement des chantiers d'optimisation, notamment ceux du matériel roulant et de l'entretien des immeubles.

R-6

Qu'il soit présenté aux membres de la Commission de l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs la version actualisée de la *Nouvelle stratégie montréalaise de l'eau* avant que ne soit adopté le budget pour le Fonds de l'eau, en novembre prochain.

R-7

Que le Comité exécutif mandate le Service de l'eau de dégager une marge de manœuvre pour financer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, à la suite des projets pilotes annoncés au PTI 2013-2015.

R-8

Qu'avant décembre 2012, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement fasse une présentation détaillée du plan d'affaires en ce qui concerne le traitement des matières résiduelles au conseil; que cette présentation comprenne la ventilation complète des coûts, y compris pour chaque usine de biométhanisation.

R-9

Que l'administration rende publique le rapport du groupe de travail, préparé à sa demande, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain sur la mise en place d'un réseau de tramway.

R-10

Que l'administration mandate le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de présenter les objectifs « kilométrés » de la réalisation de pistes cyclables en conformité, avec les objectifs du Plan de transport pour le PTI 2013-2015; qu'il intègre aux PTI actuel et futurs la répartition des sommes en terme de maintien des actifs et de développement du réseau cyclable.

R-11

Que le Service des technologies de l'information présente, dès le PTI 2014-2016, un PTI spécifique; que cette présentation comprenne son plan de développement et le détail de l'utilisation des sommes qui lui ont été attribuées; et que le taux de réalisation du PTI 2013-2015 soit également déposé.

R-12

Que la Société du parc Jean-Drapeau présente son nouveau modèle d'affaires et son budget de fonctionnement, y compris ses prévisions de revenus et l'utilisation de son PTI, ainsi que le détail de sa vision pour Horizon 2017 à l'ensemble des élus montréalais, dans le cadre d'une séance du conseil de ville.

R-13

Que la Société du parc Jean-Drapeau inclue à son PTI les indicateurs permettant de rendre compte du taux de réalisation annuel de chacun de ses projets d'investissement.

R-14

Que le Comité exécutif mandate les services appropriés de planifier systématiquement et en amont, avec le ministère des Transports du Québec et les autres partenaires gouvernementaux, les grands chantiers d'infrastructures.

Recommandations de Projet Montréal

Commission sur les finances et l'administration

PTI 2012-2013-2014

Recommandations administratives

Sur le déroulement des présentations publiques

- 1. Un bilan des PTI de l'année précédente devrait être fait par la commission et devrait inclure les éléments suivants :
 - Le dépôt à la commission d'un document de référence analysant la performance de l'ensemble des PTI adoptés l'année précédente
 - Vérifier et évaluer la mise en application des recommandations de la commission de l'année précédente
 - o Analyser le % de réalisation des PTI et en évaluer les causes
 - o Indiquer le % de subventions reçues sur le total théorique qu'on aurait pu obtenir des différents paliers de gouvernement
 - o Passer en revue les reports budgétaires
 - o Identifier les bons coups
 - o Identifier les principaux blocages rencontrés (météorologiques, administratifs, financiers, manque de main d'œuvre, etc.)
 - o Identifier les projets abandonnés
 - o Dépassements/économies des coûts
- 2. Les représentants des arrondissements devraient être invités à venir présenter leurs PTI à la commission des finances, au même titre que les différents services et sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal.
- 3. Prévoir des délais suffisants entre les présentations des services et sociétés paramunicipales pour éviter les habituels retards accumulés au fil de la journée et permettre aux représentants de faire leur présentation adéquatement et aux commissaires de poser l'ensemble de leurs questions à la fin de chacune des présentations.
- 4. Que la commission prévoit, au minimum, une séance pour discuter des recommandations de chacun des commissaires et pas uniquement celles apportées par l'administration.

Sur le document budgétaire de référence

- 1. Toujours inclure dans la présentation de la dette consolidée de la Ville la dette actuarielle, car son exclusion ne permet pas de présenter un portrait réel de la dette.
- 2. Montrer systématiquement les projections actuarielles des fonds de retraite pour les 10 prochaines années et leurs influences sur notre capacité d'emprunt.
- 3. Montrer les hypothèses qui ont été retenues pour établir les projections des taux d'intérêt estimés pour les 10 prochaines années. (Analyse de sensibilité)

- 4. Inclure un tableau montrant l'ensemble des emprunts de la Ville avec les éléments suivants :
 - a. Date d'émission
 - b. Date de fin
 - c. Taux d'intérêt
 - d. Emprunteur (agglo, ville centre, arrondissements, STM, organismes connexes (SHDM, parc Jean-Drapeau))
 - e. % assumé par un tiers (ex : gouvernements supérieurs)
- 5. Indiquer clairement la part de la dette de la Ville et des sociétés paramunicipales qui est assumée, ou garantie, par les gouvernements supérieurs et expliquer à quel point cette dette affecte notre cote de crédit, et donc, notre capacité d'emprunt. Certains services et sociétés paramunicipales ont, lors de leurs présentations, déjà incorporé cette pratique. La Ville devrait suivre l'exemple.
- 6. Inclure un document complémentaire décrivant chacun des projets au PTI, notamment en incluant les éléments suivants :
 - a. Une description du projet
 - b. Le budget détaillé pour chacune des années, passées et futures, où a lieu le projet
 - c. Analyse des besoins en comparaison avec les autres arrondissements.
 - d. Indiquer la durée de vie prévue des projets.
 - e. Indiquer les coûts d'opération annuels prévus de chacun des projets.
 - f. Indiquer le ratio d'autofinancement (économies récurrentes et/ou nouvelles sources de revenus).
 - g. Son évaluation en fonction du Plan de développement durable de la Ville de Montréal.
- 7. Rajouter un tableau montrant la répartition géographique des PTI, au minimum entre les arrondissements et les villes liées. Évidemment, exclure les PTI immatériels (ex : logiciels) ou qui sont uniformément répartis sur le territoire (ex : projet de télécommunication des services d'urgence)
- 8. Développer et inclure des indicateurs de performance (ex : dette per capita) qui permettraient d'effectuer des comparaisons et un « benchmarking » par rapport aux autres métropoles nord-américaines.

Sur les autres documents budgétaires

- 1. Que l'ensemble des services nous présente d'abord la projection de leurs besoins d'immobilisations pour les 10 prochaines années.
- 2. Que les années antérieures soient présentées, de même que les reports pour chacun des projets.
- 3. Que les documents particuliers fassent référence à la page correspondante du document général.
- 4. Que les documents connexes soient tous paginés et identifiés.
- 5. Que les présentations PowerPoint présentées en salle du conseil utilisent une taille de caractère suffisante pour être facilement lue des participants.

Recommandations politiques

PTI des arrondissements

Malgré un exercice exhaustif ce printemps où le président du conseil exécutif, Micheal Applebaum, a fait une tournée des arrondissements pour entendre leurs revendications quant à leur financement, il a répondu à ceux-ci par un modèle centralisateur qui donnerait à l'administration Tremblay un chèque en blanc puisque toutes les modalités sur son application étaient mises de côté dans sa présente forme. Les normes et les paramètres, les assises de l'application de ce modèle, étaient inconnus. Sans ces inconnus, il est difficile pour un arrondissement d'effectuer des prévisions pour faire de la planification financière ou de vérifier si son application reflète la réalité actuelle. La présentation de ceux-ci avait toutefois été promise à un moment ultérieur.

On s'attendait que lors d'un moment parfait comme la présentation du Plan triennal d'immobilisation, la lumière soit faite sur le mystère entourant ces normes et ces paramètres. Malheureusement, aucune nouvelle information n'a été divulguée, et pire, les représentants de l'administration Tremblay ont été évasifs sur la question. Les réponses obtenues par les membres de la commission des finances lors de la période des questions ont seulement révélé que les paramètres étaient intégrés aux nouvelles mesures de financement des arrondissements et qu'ils seraient mis à jour ponctuellement pour refléter des nouvelles réalités. Mais jamais ces normes et ces paramètres n'ont été présentés ou clairement définis. L'administration Tremblay maintient toujours le secret autour de ceux-ci alors qu'ils sont essentiels à la compréhension des changements sur le financement des arrondissements.

Un véritable débat de fond doit se faire sur le financement et les PTI des arrondissements puisque des iniquités perdurent. L'exercice précédent n'a rien réglé en soi mis à part d'avoir abaissé le niveau de transparence de l'administration municipale et augmenté le pouvoir décisionnel et budgétaire de la Ville. Lorsque l'on entend la direction du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles dire que son service considère les arrondissements plus efficaces pour gérer l'application de leurs programmes et que l'application de ces paramètres est ardue et inachevée, on ne peut que se questionner sur le bien-fondé de ces nouvelles mesures centralisatrices et le secret maintenu autour de ces normes et ces paramètres.

Legs du 375e de Montréal

Nous dénoncons encore cette année le choix politique d'investir massivement dans la Société du parc Jean-Drapeau et dans l'Espace pour la vie au détriment d'autres projets de développement que ce soit directement ou en y dirigeant les subventions dans l'optique du 375^e anniversaire de Montréal. La réhabilitation de ces sites est certes nécessaire, mais nous ne voyons pas la pertinence d'y investir massivement dans le cadre du 375e alors que ces projets ne répondent pas aux attentes exprimées par les participants à la consultation publique sur le sujet. La majorité des projets issus de cette consultation reçoivent des sommes dérisoires du 206 M\$ prévu, par exemple 6,3 M\$ pour les promenades urbaines soit seulement 3%, ou ces projets ne seront tout simplement pas réalisés alors que la Société du Parc Jean-Drapeau et l'Espace pour la vie obtiennent 70% du budget soit 145 M\$. Parmi les thèmes retenus, les participants ont souligné le fait que l'Île n'est pas entièrement desservie par les transports en commun. Des maires précédents ont eu la vision lors de grands événements d'investir massivement dans le transport collectif, nous avons à nouveau une occasion de développer davantage notre réseau de transport, mais nous nous privons de cette opportunité. De plus, nous décrions la gestion entourant l'organisation du 375e. Après avoir alloué des budgets pour la mise en place d'un, maintenant défunt, comité du 375e et des consultations à l'OCPM, l'administration a décidé précipitamment de fermer les bureaux de ce

comité pour le remplacer abruptement et de balayer du revers de la main les recommandations de l'OCPM. De plus, nous trouvons inquiétant que la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre de ces festivités ne soit pas plus en mesure de sauvegarder la mission de la Biosphère ou même de démontrer la moindre initiative pour la sauver ne se considérant qu'à la remorque de la Ville.

STM

Nous saluons les efforts de la STM d'arrimer le calendrier de la présentation de ses PTI à celle de la Ville et de sa bonne gestion quant à ces projets majeurs puisqu'ils respectent tous leur enveloppe budgétaire et leur délai de réalisation.

Nous décrions par contre l'absence totale d'une mention des projets de tramway et d'électrification des transports. Nous comprenons que l'organisme est en attente de financement de ces projets par contre ceci nous indique que la recherche de nouvelles sources de revenus et d'une certaine indépendance financière serait souhaitée et devrait être accélérée, peut-être que notre suggestion de création d'un fonds du transport collectif devrait davantage être considéré. Malgré cela, après de grandes annonces, nous sommes quand même laissés sur notre faim par des déclarations sur la situation de ces projets laissant entendre que nous sommes toujours à l'étape de l'attente des études finales et de la mise en place de projets pilotes laissant entrevoir des horizons extrêmement lointains pour la réalisation de ces projets. Nous souhaitons que ces démarchent soient accélérées.

Service de l'eau

Nous saluons les efforts du Service de l'eau de faire des prévisions et une planification financière pour les dix prochaines années et d'avoir trouvé l'indépendance financière au-delà de la terminaison des programmes de subventions auxquels il adhère. Nous saluons aussi l'initiative du Service de l'eau de créer avec le Service de la voirie un plan d'intervention commun.

Il y a certes un rattrapage de 50 ans du maintien de nos infrastructures de l'eau à effectuer, mais on inviterait à une certaine prudence. Dans le contexte actuel de la commission Charbonneau où il y a une enquête sur la corruption dans l'octroi des contrats, on privilégierait seulement les investissements urgents en attente des conclusions de cette commission et des législations qui s'ensuivront. De plus, cette modération permettrait de capitaliser sur le nouveau plan d'intervention commun des services de l'eau et de la voirie pour engendrer des gains et des économies ainsi que de lancer une véritable revitalisation des infrastructures de la métropole.

Service de concertations des arrondissements et des ressources matérielles

Compte tenu des iniquités persistantes entre les arrondissements, nous décrions que le programme de mise au rancart du matériel roulant ne soit toujours pas instauré. Nous souhaitons que le développement et l'implantation de ce programme soient accélérés puisque les besoins grandissants des arrondissements témoignent de l'urgence de la situation notamment dans la vétusté du matériel roulant de certains arrondissements, dont le Plateau.

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement

Nous saluons le travail du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et nous apprécions la collaboration avec le Service de l'eau d'un plan commun d'intervention. Nous notons toutefois que le service devrait approfondir sa recherche de nouvelles sources de financement, pour retrouver une certaine indépendance comme leurs collègues au Service de l'eau l'on fait. Nous souhaitons aussi que le service adopte une nouvelle philosophie dans la

répartition de ces investissements entre la protection et le développement. Nous reconnaissons les besoins en protection, mais nous ne les trouvons pas mutuellement exclusifs aux besoins de développement puisque la simple réfection ou la reconstruction d'infrastructure identique pourrait laisser la place à une philosophie d'innovation où des projets repensés pourraient permettre de remplir ces deux objectifs tout en contribuant à la revitalisation de la Ville.

Autres recommandations particulières

- 1. Tirer profit au maximum des bas taux d'intérêt historiques, quitte à dépasser temporairement la cible d'endettement.
- 2. Maximiser l'utilisation des mécaniciens permanents du CSP-MRA que l'on doit payer qu'ils travaillent ou pas. Pour ce faire, ajuster le montant du nouveau fonds du matériel roulant pour augmenter le taux de location interne des véhicules roulants.
- 3. Arrimer au maximum les budgets TI entre la STM et la Ville (télécom, GPS) afin de générer des économies d'échelle et d'améliorer l'interopérabilité.
- 4. Prioriser les projets TI qui permettront de rendre disponibles des données publiques et internes pouvant générer d'importantes retombées économiques et/ou augmenter la transparence de l'appareil municipal (ex. : registre foncier, cartographie, budget, etc.).

Principale recommandation de Projet Montréal pour le

PTI 2013-2014-2015 : créer un Fonds du transport collectif

Nous réitérons encore cette année la création d'un Fonds du transport collectif.

Depuis quelques années, la Ville de Montréal récolte sa part de la taxe sur l'essence. En 2010, la Ville de Montréal a créé une taxe de stationnement s'appliquant au grand centre-ville. Dans son budget de 2011, la Ville a introduit une taxe sur l'immatriculation. Cette taxe se révèle être inéquitable pour les Montréalais, car elle taxe la possession automobile et non pas l'utilisation du réseau routier montréalais, ce qui aurait couvert les automobilistes en provenance des banlieues. Malgré ces taxes, les montants obtenus restent encore bien en deçà des besoins réels. Mais néanmoins environ une somme de 100 M\$ récurrente annuellement a été dégagée mais elle est reconduite au budget consolidé au lieu d'un fonds dédié au transport. Aujourd'hui de nouvelles sources de financement sont étudiées et recherchées pour pallier à ces besoins, dont les péages.

De la même manière qu'il existe à la Ville un Fonds de l'eau et un Fonds de voirie alimentés par des taxes foncières dédiées, Projet Montréal propose que les PTI 2013-2015 puissent bénéficier d'un Fonds du transport collectif consacré au financement du Plan de transport sans toutefois hausser ou créer une taxe foncière dédiée aux transports. Ce nouveau fonds serait dans un premier temps alimenté par la taxe de stationnement, dont l'assiette serait étendue à la totalité du territoire de la Ville de Montréal. À titre de première estimation, son produit annuel s'élèverait entre 125 et 150 M\$. Le Fonds inclurait également sa part de la taxe sur l'essence, la taxe sur l'immatriculation, les revenus de péages si leur implantation est réalisée et toutes nouvelles sources envisagées.

Les sommes versées au Fonds de transport collectif permettront notamment de lancer sans autre délai le premier des 21 chantiers prévus au Plan de transport, à savoir la réalisation du réseau initial du tramway moderne de Montréal. L'existence de ce fonds attestera aux yeux des gouvernements supérieurs de l'importance que la Ville accorde à la mise en œuvre de son Plan de transport, et tout particulièrement de son projet de tramway. La crédibilité de la Ville étant de ce fait acquise, les gouvernements supérieurs seront davantage réceptifs à l'idée de canaliser vers ce fonds leurs contributions visant le développement du transport collectif, tout particulièrement dans le contexte du 375^e anniversaire de Montréal et du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, qui seront tous deux célébrés en 2017.

Sous réserve d'analyses financières plus poussées, il nous apparaît que la création d'un Fonds du transport collectif alimenté d'une part; par la taxe sur le stationnement s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Ville, la taxe sur l'immatriculation et des nouvelles sources envisagées de revenus tels que les péages, et d'autre part; par diverses contributions financières prochainement attendues des gouvernements supérieurs. Ce Fonds nous permettra de réaliser les principaux projets prévus au Plan de transport sans exercer une pression indue sur le niveau d'endettement de la Ville de Montréal.

Position de Projet Montréal sur les recommandations déposées par l'Administration. (Seules celles où nous votons contre sont présentées)

R-	Commission des finances	Position de Projet Montréal	Explication ou bonification	
Recommandations générales				
R-1	Que l'administration municipale adopte dorénavant son PTI au mois de juin de chaque année.	Contre	Nous ne voyons pas la nécessité administrative de cette mesure hormis pour des visées électorales	
R-2	Que l'administration municipale poursuivre son objectif de réalisation des travaux de toutes les unités d'affaires à la hauteur de 80% en 2013 et de 90% en 2014 afin d'éviter les reports de ceux-ci.	Pour	tout en considérant la priorisation dynamique	
R-4	Que l'administration municipale se donne comme objectif à court, moyen et long terme d'affecter les trois quarts (75%) à des projets de protection et de réhabilitation et le quart (25%) du PTI à des projets de développement.	Contre	Nous reconnaissons les besoins en protection, mais nous ne les trouvons pas mutuellement exclusifs aux besoins de développement puisque la simple réfection ou la reconstruction d'infrastructure identique pourrait laisser la place à une philosophie d'innovation où des projets repensés pourraient permettre de remplir ces deux objectifs tout en contribuant à la revitalisation de la Ville.	
R-5	Que l'administration municipale entrevoit la possibilité d'un retour sur l'investissement des projets sur 7 ans au lieu de 10 ans dans l'évaluation finale des projets et de leurs résultats.	Contre	Différentes catégories de projets devraient être considérées sous différents horizons.	
R-11	Que l'administration municipale poursuive ses représentations auprès des deux niveaux de gouvernement et auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le but d'augmenter les revenus de la Ville et de financer le Plan de Transport, notamment par l'augmentation des la taxe sur l'essence, l'instauration d'un péage régional et l'application de la nouvelle taxe sur les véhicules immatriculés à l'ensemble du territoire de la CMM.	Contre	Nous proposons au lieu la création d'un Fonds du transport collectif.	

R-	Commission des finances	Position de Projet Montréal	Explication ou bonification	
Recommandations particulières				
R-14	Que le Service des finances, en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire, développe des outils et produise des analyses des retombées fiscales et non fiscales des investissements financés par le Fonds d'investissement et en fasse état à la Commission sur les finances et l'administration lors de l'étude publique du PTI.	Pour	Mais aussi analyser et faire un retour sur les investissements du PTI précédent.	
R-17	Que le Service de l'eau poursuive le travail de priorisation quant à la construction des bassins de rétention et tous les autres travaux sur le territoire ainsi que le travail de coordination avec les arrondissements pour une meilleure planification lors des travaux sur les conduites secondaires et le pavage de la chaussée dans le bu de réduire les délais de réalisation au bénéfice du citoyen.	Contre	Nous proposons que le Service de l'eau explore davantage d'autres solutions que les bassins de rétention.	
R-20	Que la Société du Parc Jean-Drapeau, en collaboration avec ses partenaires, mette particulièrement en évidence tous les éléments patrimoniaux et les œuvres d'art publiques de son site, ainsi qu'une signalisation particulière, distinctive et descriptive de ceux-ci, afin que ces lieux très remarquables qui mettent en valeur l'histoire et la culture de Montréal, dont l'Expo 67, puissent contribuer davantage au rayonnement international de Montréal.	Contre	Nous proposons au lieu que les investissements relatifs au 375e de Montréal soient alloués à différents projets.	